



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Procès-verbal du Comité Stratégique Emploi-Formation

Réunion du :	Vendredi 16 mai 2025
à :	10h
Présidence :	MME. Elodie CROCQ
Présents :	MM. Antoine EMMANUELLI, Didier ESOR, Baptiste FAROCHE, Daniel FONTENIAUD, Sylvain GRIMAUD, Philippe LE YONDRE, Joël MALIN, Alain SARS, Didier VALSAQUE
Assistent à la séance :	MM. Vincent CHEVALIER, Philippe DUMAS et Luc HERNU
Excusé(e)s :	MME. Estelle MORIN MM. Laurent CHATREFOUX, Antoine EMMANUELLI, Hubert FOURNIER et Marc KELLER

I. Point d'étape renouvellement TFP

Baptiste FAROCHE présente aux membres du CSEF un point d'étape sur le renouvellement de l'enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) des Titres à Finalité Professionnelle (TFP) de la Fédération Française de Football (FFF).

La Commission de la Certification Professionnelle de France Compétences a décidé, le 27 mars, de renouveler le Brevet d'Entraîneur Formateur de Football (BEFF) et le Brevet d'Entraîneur Professionnel de Football (BEPF) pour deux années. Cette période doit permettre à la DTN et à l'IEFF, en collaboration avec les syndicats, de réfléchir à une nouvelle filière de formation des entraîneurs de haut-niveau. En effet, le DESJEPS ne pourra plus être le prérequis à l'entrée en formation du BEFF et du BEPF car ces diplômes sont tous du même niveau 6. Les travaux effectués seront présentés au CSEF.

Les dates d'échéances des enregistrements au RNCP du Brevet d'Entraîneur de Football (BEF – juillet 2026) et du Brevet de Moniteur de Football – novembre 2026) arrivent à leur terme. Le travail conjoint de l'IEFF et de la DTN va débuter dès septembre 2025, en collaboration avec les éducateurs diplômés, les clubs employeurs et les syndicats, pour permettre le dépôt de dossiers complets et solides. L'objectif est d'obtenir une décision de la Commission de la Certification Professionnelle de France Compétences en novembre 2026 afin d'avoir de la marge en cas de refus ou d'ajournement pour affiner le dossier et le représenter pour ne pas mettre en risque la saison 2027/28.

II. Employabilité des diplômés

Luc HERNU, Responsable du service Emploi et Insertion Professionnelle de l'IEFF, rejoint la séance pour présenter les statistiques issues de l'enquête d'employabilité auprès des éducateurs diplômés de la saison 2023/24.

Les statistiques d'employabilité sont les suivantes :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



- BMF
 - o Taux de réponse : 68,63%
 - o Taux d'employabilité dans le football avec échantillonnage : 43,68%
 - BMF Trad : 39%
 - BMF Apprentissage : 64%
 - BMF VAE : 6%
- BEF
 - o Taux de réponse : 74,59%
 - o Taux d'employabilité dans le football : 52,02%
 - BEF Trad : 51,08%
 - BEF Apprentissage : 59,26%
 - BEF VAE : 25%
- DES
 - o Taux de réponse : 85,53%
 - o Taux d'employabilité dans le football : 83,08%
- BEFF
 - o Taux de réponse : 77,78%
 - o Taux d'employabilité dans le football : 92,86%
- BEPF
 - o Taux de réponse : 66,67%
 - o Taux d'employabilité dans le football : 62,50%

La comparaison entre les différentes voies de formation, les profils des diplômés et les différentes Ligues permet de tirer quelques enseignements :

- L'apprentissage a un meilleur taux d'employabilité dans le football que le parcours traditionnel
- Certains territoires, pour un même volume de diplômés et un même taux de réponses, ont des taux d'employabilité différents : l'IEFF travaillera à déterminer des raisons pouvant expliquer ces écarts (politique Emploi, historique, dynamisme du territoire, ...)
- Plus le nombre de stagiaires est important sur un territoire et moins le taux d'employabilité est élevé
- Plus la personne dispose d'un niveau de diplôme élevé et plus son taux d'employabilité augmente
- Plus l'âge augmente et plus la personne a des chances d'occuper un emploi hors du football à l'issue de sa formation et moins de chances dans le football.

Ces enseignements favorisent la réflexion de l'IEFF sur l'accompagnement des Ligues et une potentielle refonte des critères de la volumétrie. Baptiste FAROCHE s'interroge sur le point de savoir si l'intégration de ces statistiques dans le calcul de volumétrie serait pertinente. Il précise que si cette réflexion est retenue, l'analyse devra être réalisée sur plusieurs saisons et devra prendre en compte les éléments contextuels sur lesquels les Ligues Régionales n'ont pas la main (aides régionales à l'emploi, dynamique économique du territoire, etc.). Philippe LE YONDRE indique que le nombre de clubs par tranche de licenciés pourrait être un critère intéressant. Daniel FONTENIAUD met en avant l'importance de l'emploi partagé notamment dans les territoires avec de



petites structures. Joël MALIN alerte les membres du CSEF sur l'effet de « goulot d'étranglement » de la volumétrie car le nombre de candidats dépasse largement le nombre de places ce qui crée de la frustration pour les clubs. Baptiste FAROCHE rappelle que le développement des Diplômes Fédéraux doit permettre de rééquilibrer la filière de formation des éducateurs.

Daniel FONTENIAUD, Didier ESOR et Joël MALIN échangent sur la performance des bi-qualifications en termes d'employabilité :

- Le DEUST Valence présente un taux d'employabilité de 20% pouvant s'expliquer par une première promotion en difficulté et un recrutement très local
- Le DEUST Dijon présente un taux d'employabilité de 60% pouvant s'expliquer par un fort accompagnement des apprentis, une poursuite d'études en Licence et un recrutement ouvert au-delà de la Ligue Bourgogne Franche-Comté
- Le BJEPS Pays de la Loire devrait présenter un taux d'employabilité très intéressant pour sa première promotion

Elodie CROCQ questionne la DTN sur l'âge moyen des diplômés du BEFF et du BEPF. Pour Philippe DUMAS, il n'y a pas de volonté interne de prendre des candidats avec un certain âge. Il s'agit plutôt de la conséquence des parcours des candidats (reconversion d'anciens footballeurs de haut niveau ; parcours long et multiples expériences pour ceux issus du monde amateur) et des prérequis aux tests de sélection. La modification récente des prérequis pourrait permettre de faire diminuer cette moyenne.

Luc HERNU conclut son intervention en remerciant la DSI de la FFF pour son accompagnement sur la mise en place de cet outil d'enquête performant.

III. Volumétrie et modification réglementaire

La Ligue de Football de Normandie, en collaboration avec l'Ambassade de France à Bangui (République Centrafricaine), souhaiterait accueillir un éducateur centrafricain en formation au Brevet de Moniteur de Football sans que cette personne soit comptabilisée dans la volumétrie. Cette formation serait prise en charge par l'Ambassade. Le CSEF accepte la demande de la Ligue de Football de Normandie.

Le CSEF valide la modification du Règlement du BEPF pour la saison 2025/26 afin d'autoriser les absences des entraîneurs principaux pour un match de compétitions nationales ou européennes qui se déroulerait au cours de la formation sous réserve de la validation du responsable pédagogique. Les entraîneurs adjoints pourront aussi bénéficier de ce dispositif pour les matchs de compétitions européennes.

Le CSEF valide la modification des Conditions Générales de Vente (CGV) pour permettre la facturation des stagiaires ou de leur entreprise en cas d'absence.

IV. Point d'étape CDSSA

Baptiste FAROCHE présente un point d'étape sur le lancement du TFP Chargé de Développement d'une Structure Sportive Associative (CDSSA). L'habilitation pourrait intervenir lors de la prochaine commission d'OC Sport le 22 mai.

Face à un nombre de candidatures plutôt faible, les membres du CSEF s'accordent sur le rôle des Ligues pour opérer une communication ciblée auprès de l'ensemble des clubs, amateurs comme professionnels, et des éducateurs diplômés.



Baptiste FAROCHE indique qu'un séminaire des responsables pédagogiques se tiendra en juin à Clairefontaine afin de présenter les contenus de formation et les modalités de suivi et de tutorat. Des réunions régulières de formateurs auront lieu afin d'accompagner les équipes pédagogiques des territoires à se saisir des contenus.

V. Nouvelle FIA

La nouvelle FIA, dénommée « FIA 2.0 », est prête à être déployée pour la saison 2025/26 avec plusieurs évolutions majeures :

- Intégration de la formation aux gestes qui sauvent
 - Digitalisation d'une partie des contenus de formation
 - Valorisation de l'accompagnement des arbitres lors des séances 7 et 8 pour favoriser la fidélisation
 - Uniformité pédagogique et administrative de la formation sur l'ensemble du territoire
- ⇒ Un plan de communication spécifique sera lancé à la rentrée pour promouvoir cette nouvelle FIA.

Le CSEF valide le nouveau tarif de 140€ intégrant un reversement de 11€ à l'IEFF pour les contenus digitaux, la formation aux gestes qui sauvent et une augmentation du volume horaire de formation.

A noter que l'utilisation de 3 bons de formation au lieu de 2 a été proposée au BELFA par la Commission Fédérale Formation afin d'amortir l'augmentation tarifaire.

VI. Composition de jurys

Le CSEF valide la composition du jury suivant :

Qualité	Titulaire	Suppléant
Président du jury	Jérôme BEULANDE	
Président de la Ligue	Thierry ARIOTIMA	
Cadre technique de la FFF	Vincent SIMON	
Cadre technique de la FFF	Léo MICHELET	David CHANG KOIE CHANG
Personne qualifiée	Sébastien LABAYEN	
Représentant de l'UNECATEF ou du GEF	Pascal VAHIRUA	
Représentant de l'U2C2F ou de l'AEF	Pare SALMON	

VII. Informations diverses

Elodie CROCQ souhaiterait que la DTN puisse présenter lors du prochain Comité Stratégique Emploi Formation une synthèse des contenus de chaque formation afin que les membres puissent mieux connaître et comprendre les contenus.

La prochaine réunion du Comité Stratégique Emploi Formation se tiendra à une date à déterminer.